

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné, par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Sainte-Julienne, QUE :

Lors de la séance du conseil qui se déroulera le 9 juin 2026 à 20h00 à l'hôtel de ville, situé au 2450, rue Victoria, le conseil de la Municipalité de Sainte-Julienne prendra connaissance de l'avis du comité consultatif d'urbanisme concernant une demande de dérogation mineure relative à l'immeuble suivant :

2088, rue des Rêves

Objet de la demande de dérogation mineure 2026-0040 :

La demande de dérogation mineure 2026-0040 vise à :

- Permettre qu'un garage attaché occupe 70% de la largeur totale du bâtiment principal, alors que le règlement de zonage prescrit un maximum de 50%.

Toute personne intéressée peut se faire entendre devant le conseil municipal concernant cette demande au lieu et heure indiqués ci-haut.

FAIT À SAINTE-JULIENNE, ce vendredi 22 mai 2026.

(signé)

Nathalie Girard

Directrice générale et greffière-trésorière